



Cave de Prestige des vins de Bourgogne 2019 **L'excellence au palmarès**

Bourgogne, le 21 juin 2019

Le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) a réuni, jeudi 20 juin, les Domaines, Maisons et Caves Coopératives sélectionnés par un jury d'experts, pour leur remettre le diplôme très convoité de la Cave de Prestige de l'Interprofession.

L'édition 2019 a été l'une des plus exigeantes, avec un peu plus de 12 % des échantillons retenus, soit 191 vins ! Ils seront mis à l'honneur durant une année, en France et à l'international, à travers des actions d'image, de communication et de formation auprès de prescripteurs (cavistes, sommeliers, restaurateurs, journalistes...) et d'amateurs, via l'Ecole des Vins de Bourgogne.

La quasi-totalité des 84 appellations de Bourgogne est représentée, des Régionales aux Grands Crus. Cette reconnaissance vient souligner le travail rigoureux de ceux qui subliment les terroirs bourguignons pour atteindre un niveau de qualité remarquable.



© BIVB / Image & Associés



© BIVB / Image & Associés

Un nombre d'échantillons record !

Cette année, 1 528 échantillons, des millésimes 2015 à 2018, ont été présentés à la dégustation, soit une augmentation de 34 % comparé à 2018. Ce résultat est à corréliser avec le beau millésime 2017 (64 % des vins proposés), plus généreux que 2016 pour la majorité des appellations des vins de Bourgogne. 2018 sera très prometteur....

137 entreprises sur 300 ont reçu le précieux diplôme, dans un contexte de qualité et d'exigence croissante : 9 % de Caves Coopératives, 13 % de Maisons de Négoce et 78 % de Domaines, représentatifs de l'ensemble de la filière.

Nouvelles distinctions

Parmi les 137 entreprises lauréates :

27 Domaines, Maisons, Caves intègrent pour la première fois la Cave de Prestige

22 entreprises font leur retour

3 domaines ont plus de trois vins sélectionnés

Répartition des échantillons par région viticole :

12% Côte Chalonnaise ; **12%** Côte de Nuits ;

16% Mâconnais ; **24%** Chablis/Grand Auxerrois ;

36% Côte de Beaune

Les dessous de cette édition...

45 jours entre l'appel d'échantillons à la sélection finale

5 dégustations à Beaune, Chablis et Mâcon

200 jurés pour cette **48^{ème}** édition

191 vins primés sur **1 528** échantillons déposés

12,5 % de vins sélectionnés contre **19 %** en 2018

137 entreprises sur **300** ont au moins un de leur vin retenu.

64 % des échantillons proviennent du millésime 2017

14 500 bouteilles achetées par le BIVB

La Cave de Prestige en 4 questions

QUELS VINS PEUVENT ETRE PRÉSENTÉS ?

Les producteurs et vignerons de Bourgogne sont libres de déposer **les appellations de leur choix**, des **AOC Régionales aux Grands Crus**, sur l'ensemble de leurs millésimes disponibles à la vente.

Dans le cadre de son plan « Bourgogne 2020 », le **BIVB valorise plus particulièrement les vins constituant l'entrée de gamme des Bourgognes** soit les appellations Régionales, dont Bourgogne et Mâcon avec leurs dénominations géographiques complémentaires. La Cave de Prestige reflète la diversité du vignoble bourguignon puisque la quasi-totalité de **ses 84 appellations la compose**.

QUE DEVIENNENT LES VINS ?

Le BIVB achète les vins sélectionnés sous leurs étiquettes d'origine. Tous les vins de la Cave de Prestige participent activement **aux actions d'image, de formation et de communication :**

57 % : Masterclass en France et à l'export, dîners de presse, dégustations pédagogiques organisés par le service communication du BIVB.

6 % : Ecole des Vins de Bourgogne dans le cadre de son activité de formation.

37 % : Opérations de relations publiques, partenariats (Cité des Vins et des Climats de Bourgogne et Cité Internationale du Vin à Bordeaux).

COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES VINS ?

Pour devenir les porte-drapeaux de la Bourgogne viticole durant une année, **la qualité doit être irréprochable**. Les vins sont sélectionnés **à l'aveugle par un jury d'experts** (techniciens, œnologues et professionnels de la filière). Répartis selon leur expertise et par groupe d'appellations, les jurés attribuent une note. Les vins obtenant **minimum 16/20** sont retenus lors d'une première dégustation. **Jugés comme exceptionnels**, ils font l'objet d'un passage en « super jury » qui approuve ou non leur entrée dans la Cave de Prestige.

COMMENT RECONNAITRE LES VINS PRIMÉS ?

Seul le BIVB appose **son macaron, symbole d'excellence et de reconnaissance des savoir-faire**, sur les bouteilles qu'il achète. Les Domaines, Maisons et Caves peuvent l'utiliser sur leurs **outils de communication** (catalogue, site internet, fiche technique...). Comme toute récompense, cette sélection est un **argument commercial** supplémentaire.



#BIVBCavePrestige

Contact :

Mathilde Paturaud - Attachée de presse France BIVB

Tél. 03 80 25 06 96 - 06 78 78 07 68 - mathilde.paturaud@bivb.com

SUIVEZ-NOUS :



Retrouvez nos communiqués de presse et des milliers de photos libres de droit sur [la salle de presse](http://la.salle.de.presse) du site www.vins-bourgogne.fr
[Abonnez-vous aux alertes de la salle de presse](#)